

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations  
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 05094

Numéro SIREN : 808 393 250

Nom ou dénomination : 100C

Ce dépôt a été enregistré le 02/01/2019 sous le numéro de dépôt 19

n° de  
dépôt



n° de  
gestion

AV  
BSN

100C

01 JAN. 2019

n° de  
facture

Quint.

n° de  
chrono

Société par actions simplifiée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN  
78800 HOUILLES  
RCS Versailles 808-393-250

## DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

DU 29 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, et le vingt neuf juin, au siège social.

**Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES**, demeurant 27 RUE CAMILLE PELLETAN  
78800 HOUILLES .

Associé unique de la Société 100C.

### I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de Président de la Société, associé unique, Monsieur JULIEN COUPRIE DE CHAZELLES

a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2017 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

### II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Affectation des résultats de cet exercice ;
- Délégation de pouvoirs en vue des formalités.

### PREMIERE DECISION

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et du rapport général du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 14.553,90 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 384 euros, ainsi que l'impôt supporté en raison desdites dépenses et charges s'élevant à 2.506 euros.

## **DEUXIÈME DECISION**

### **Origine**

Résultat de l'exercice	14.553,90 euros
Report à nouveau antérieur	-251,84 euros

### **Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit	715,10 euros
Aux autres réserves, soit	13.586,96 euros

<b>Totaux</b>	<b>14.302,06 euros</b>	<b>14.302,06 euros</b>
---------------	------------------------	------------------------

### **Apurement des pertes antérieures :**

Cette affectation permet ainsi un apurement des pertes antérieures de 251,84 euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

## **TROISIÈME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'associé unique approuve l'absence de conventions intervenues entre la Société et son Président au cours de l'exercice écoulé :

## **QUATRIÈME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre de décisions de l'associé unique.

(1)

## BILAN — ACTIF

Formulaire obligatoire (article 55 A  
du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100C		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1   2		
Adresse de l'entreprise 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES		Durée de l'exercice précédent * 1   2		
Numéro SIRET * 8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N clos le, 3   1   1   2   2   0   1   7		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
Capital souscrit non appelé (I)		Net 3		
ACTIF IMMOBILIÉ * <small>IMMobilisations incorporelles</small>	Frais d'établissement *	AA		
	Frais de développement *	AB	AC	
	Concessions, brevets et droits similaires	CX	CQ	
	Fonds commercial (I)	AF	AG	
	Autres immobilisations incorporelles	AH	AI	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AJ	AK	
	Terrains	AL	AM	
	Constructions	AN	AO	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AP	AQ	
	Autres immobilisations corporelles	AR	AS	
Immobilisations en cours	AT	7 164	AU 3 041 4 123	
Avances et acomptes	AV	AW		
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	AX	AY		
Autres participations	CS	CT		
Créances rattachées à des participations	CU	CV		
Autres titres immobilisés	BB	BC		
Prêts	BD	BE		
Autres immobilisations financières *	BF	BG		
	BH	BI		
TOTAL (II)		BJ 7 164	BK 3 041 4 123	
ACTIF CIRCULANT * <small>STOCKS *</small>	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
	En cours de production de biens	BN	BO	
	En cours de production de services	BP	BQ	
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS	
	Marchandises	BT	BU	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	59 926	BY 59 926
	Autres créances (3)	BZ	6 483	CA 6 483
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :.....)	CD	CE	
Disponibilités	CF	8 047	CG 8 047	
Charges constatées d'avance (3)*	CH	12 003	CI 12 003	
	CJ	86 459	CK 86 459	
Frais d'émission d'emprunt à étalement (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Écarts de conversion actif *	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO 93 624	IA 3 041 90 583	
Renvoie : (I) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :			(3) Part à plus d'un an : CR	
Stocks : Crédit : Créances :				

(2)

## BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

100C

Néant

 \*

Exercice N

CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 15 000 ..)		DA	15 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, .....		DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )		DC	
	Réserve légale (3)		DD	782
	Réerves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réerves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ )		DG	
	Report à nouveau		DH	(252)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>		DI	14 554
	Subventions d'investissement		DJ	
Autres fonds propres	Provisions réglementées *		DK	
		<b>TOTAL (I)</b>	DL	30 084
			DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs		DN	
	Avances conditionnées		DO	
		<b>TOTAL (II)</b>	DP	
DETTE(S) (4)	Provisions pour risques		DQ	
	Provisions pour charges		DR	
		<b>TOTAL (III)</b>	DS	
	Emprunts obligataires convertibles		DT	
	Autres emprunts obligataires		DU	157
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DV	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )		DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DX	40 122
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DY	14 934
	Dettes fiscales et sociales		DZ	
Compte régul.	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		EA	
	Autres dettes		EB	5 285
	Produits constatés d'avance (4)		EC	60 498
		<b>TOTAL (IV)</b>	ED	
	Ecart de conversion passif *		EE	
		<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>		90 583
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre		IC	
			ID	
			IE	
	Réserve de réévaluation (1976)		EF	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EG	60 498
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EH	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			157

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(3) COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFiP N° 2052-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 V du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 100C

Néant  \*

		Exercice N			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	
	Production vendue	FD		FE	
	biens *				FF
	services *	FG	438 365	FH	
	<b>Chiffres d'affaires nets *</b>	FJ	438 365	FK	
	Production stockée †				FL
	Production immobilisée ‡				FM
	Subventions d'exploitation				FN
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FO
	Autres produits (1) (11)				FP
<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR 438 452
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS
	Variation de stock (marchandises)*				FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX
	Salaires et traitements *				FY
	Charges sociales (10)				FZ
	DATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements †		GA
			- dotations aux provisions		GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GE 1 469
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF 420 270
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG 18 182
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée †				GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI
	Produits financiers de participations (5)				GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK
PRODUITS FINANCIERS	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL 6
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM
	Défenses positives de change				GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO
		<b>Total des produits financiers (V)</b>			
					GP 6
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions †				GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR 744
	Défenses négatives de change				GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT
		<b>Total des charges financières (VI)</b>			
					GU 744
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV (738)
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW 17 444

④

## COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2018

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		100C		Néant <input type="checkbox"/> *		
				<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>			HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	384	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>			HH	384		
<b>4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>					HI (384)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise					(IX)	
Impôts sur les bénéfices *					(X)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>					HL 438 459	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>					HM 423 905	
<b>5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>						
RENOVIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2) Dont	produits de locations immobilières			HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3) Dont	— Crédit-bail mobilier *			HP	
		— Crédit-bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4		
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N	
					Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
penalites					384	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N	
					Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012017	et clos le	31122017	Régime simplifié d'imposition
<b>Déclaration sousscrise pour le résultat d'ensemble du groupe</b>			<input checked="" type="checkbox"/> Régime réel normal	
<b>Si PME Innovantes, cocher la case ci-contre</b>				
<b>Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case</b>				
<b>Si entreprise soumise au dépôt de la déclaration pays par pays n° 2258-SD (art. 223 quinque C-I-1), cocher la case</b>				
<b>Si entreprise établie en France et appartenant à un groupe étranger, désignée pour le dépôt (art. 223 quinque C-I-2), cocher la case</b>				
<b>Si autre entité située en France ou dans un pays ou territoire soumis au dépôt de la déclaration, désignée pour le dépôt, indiquer le nom et la localisation (adresse et pays)</b>				

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
100C 27 rue camille pelletan 78800 HOUILLES			
SIRET	8 0 8 3 9 3 2 5 0 0 0 0 1 0	Mél :	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**B ACTIVITÉ**

Activités exercées

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENS D'IMPOSITION** (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

<b>1 Résultat fiscal</b>	Bénéfice imposable à 33 1/3%	Bénéfice imposable à 28%		Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	16 708		

**2 Plus-values**

PV à long terme imposables à 15%

Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%

PV à long terme imposables à 19%

Autres PV imposables à 19%

PV à long terme imposables à 0%

PV exonérées (art. 238 quindecies)

**3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches**

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine	<input type="checkbox"/>	Pôle de compétitivité	<input type="checkbox"/>
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	<input type="checkbox"/>
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	<input type="checkbox"/>		

**4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :** dans le secteur productif, art. 244 quater W      dans le secteur du logement social, art. 244 quater X**D IMPUTATIONS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS** (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour téledeclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: sarl cb expertise 10 rue pergelée 75116 paris	Tél:	Nom et adresse du conseil:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA		Télé:
		Identité du déclarant: Date: 08052018 Lieu: HOUILLES
		Qualité et nom du signataire: Signature:
Télé:		

## **IMPOT SUR LES SOCIETES**

N° 2065 bis-SD

2018

*Formulaire obligatoire*  
(art 223 du Code général des impôts)

## **ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD**

**F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS**

<b>Montant global brut des distributions<sup>(1)</sup></b>	<b>payées par la société elle-même</b>	<b>a</b>	<b>payées par un établissement chargé du service des titres</b>	<b>b</b>	
<b>Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s)<sup>(2)</sup></b>		<b>c</b>			
<b>Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées</b>		<b>d</b>			
<b>Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus<sup>(3)</sup></b>		<b>e</b>			
		<b>f</b>			
		<b>g</b>			
		<b>h</b>			
<b>Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI<sup>(4)</sup></b>		<b>i</b>			
<b>Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI</b>		<b>j</b>			
<b>Montant des revenus répartis<sup>(5)</sup></b>				<b>Total (a à h)</b>	

**G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS** (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

H DIVERS

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

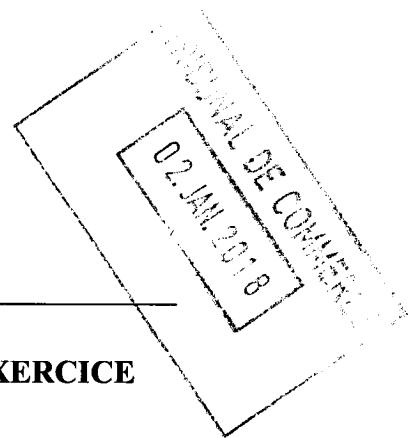
\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

#### **I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

REMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES A 15%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrcessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter

100C  
Société par actions simplifiée  
au capital de 15.000 euros  
Siège social : 27 RUE CAMILLE PELLETAN  
78800 HOUILLES  
RCS Versailles 808-393-250

---



**RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE  
CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017**

L' associé unique et Président de la Société 100C, a, conformément aux dispositions des statuts et de l'article L. 227-9 du Code de commerce, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 établi, le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

**SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE**

l activité dominante est le bâtiment tous corps d 'état

L'exercice 2017 a été marqué par :une baisse de notre chiffre d 'affaires et une amélioration de notre résultat suite à une baisse de nos charges

**EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE**

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

**ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT**

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

**EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR**

Nous poursuivons nos efforts sur l exercice à venir

**EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS**

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

- le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 438.364,93 euros (contre 557.601,22 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de -21,38 %;

- le total des produits d'exploitation s'élève à 438.452,43 euros (contre 559.640,71 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -21,65 %;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 420.270,26 euros (contre 560.872,26 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de -25,07 %.

Le résultat d'exploitation ressort à 18.182,17 euros (contre -1.231,55 euros au titre de l'exercice précédent) soit une variation de 1.576,36 %.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 6.750,17 euros contre 26.001,43 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -74,04 %.

Le montant des charges sociales s'élève à 6.895,23 euros contre 10.840,02 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -36,39 %.

L'effectif salarié moyen s'élève à 1 contre 1 au titre de l'exercice précédent,

Compte tenu d'un résultat financier de -737,87 euros contre -567,95 euros au titre de l'exercice précédent, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 17.444,30 euros contre -1.799,50 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 1.069,40 %.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de -384,40 euros, de l'impôt sur les bénéfices de euros, le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 14.553,90 euros (contre un bénéfice de -418,04 euros au titre de l'exercice précédent), soit une variation de 3.581,46 %.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 90.582,50 euros contre 72.843,05 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 24,35 %.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du Code de commerce.

## **PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS**

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

## **AFFECTATION DU RESULTAT**

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à 14.553,90 euros est affecté de la manière suivante :

### **Origine**

Résultat de l'exercice	14.553,90 euros
------------------------	-----------------

Report à nouveau antérieur	-251,84 euros
----------------------------	---------------

### **Dotations aux réserves :**

A la réserve légale, soit	715,10 euros
---------------------------	--------------

Aux autres réserves, soit	13.586,96 euros
---------------------------	-----------------

<b>Totaux</b>	<b>14.302,06 euros</b>	<b>14.302,06 euros</b>
---------------	------------------------	------------------------

### **Apurement des pertes antérieures :**

Cette affectation permet ainsi un apurement des pertes antérieures de -251,84 euros.

### **Rappel des dividendes distribués**

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des précédents exercices.

### **DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT**

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 384 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

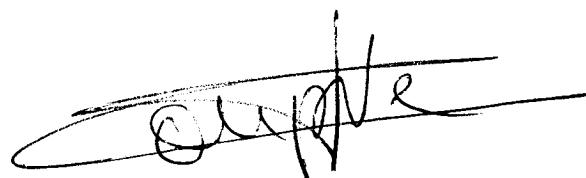
### **CONTROLE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Le Commissaire aux comptes a procédé aux contrôles et vérifications prévus par la loi. Son opinion sur les comptes annuels est consignée dans son rapport général.

### **CONVENTIONS REGLEMENTEES**

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il est rappelé les conventions intervenues entre la Société et son Président, et qui doivent être mentionnées sur le registre des décisions de l'associé unique :

Le Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "DUPONT". It is written in a cursive style with a long horizontal stroke extending to the right.